

## Des dangers de l'utilisation de l'expression "*analyse d'argumentation*" dans la pédagogie quotidienne du commentaire de texte.

Pierre Delcambre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/3338>  
DOI : 10.4000/edc.3338  
ISSN : 2101-0366

### Éditeur

Université Lille-3

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1982  
Pagination : B3-B7  
ISSN : 1270-6841

### Référence électronique

Pierre Delcambre, « Des dangers de l'utilisation de l'expression "*analyse d'argumentation*" dans la pédagogie quotidienne du commentaire de texte. », *Études de communication* [En ligne], 1 | 1982, mis en ligne le 20 mai 2012, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/3338> ; DOI : 10.4000/edc.3338

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Des dangers de l'utilisation de l'expression "*analyse d'argumentation*" dans la pédagogie quotidienne du commentaire de texte.

Pierre Delcambre

---

- 1 (certes, cette formule apparaît peu dans nos libellés de sujets : on décrit plutôt les quelques pistes à choisir ; cependant c'est une formule utilisée habituellement comme "passe-partout" synthétisant l'attitude de commentaire de texte d'information ou de pub. )
- 2 Je voudrais 1) montrer les dangers (en particulier pédagogiques) de cette formule, 2) préconiser une formule du type "par quels moyens, dans sa relation avec son destinataire le producteur du texte en assure-t-il "l'efficacité", 3) proposer que la formule "analyse d'argumentation" soit utilisée le plus tard possible.  
Argument essentiel : les étudiants ont trop tendance à juger un texte (en se donnant implicitement comme LE lecteur, et en prenant de la distance face aux éléments argumentatifs du texte, au mépris d'une analyse du type de rapports qu'entretient un producteur avec les récepteurs institutionnels du texte) pour qu'il n'y ait pas danger à leur dire "d'étudier l'argumentation d'un texte".
- 3 Il semble en fait que les études "d'argumentation" (Grize, Strawson, Perelman...) sont plus centrées sur l'efficacité des discours que sur l'activité argumentative comme art de persuader.
- 4 La recherche d'effets dans un texte ne passe pas forcément par l'argumentation. Un texte peut dissiper des incertitudes, renforcer ou renverser des convictions en appelant à des connivences déjà établies, en déniaient la légitimité de l'adversaire, et en laissant au second plan la valeur propre des arguments. On connaît bien des textes dont on juge la valeur argumentative bien faible ; ils ont pourtant une efficacité souvent redoutable.

- 5 Dénoncer la faiblesse argumentative d'un discours n'est le plus souvent que dire qu'on échappe aux effets d'un discours, qu'on n'est pas de ses lecteurs. C'est rarement dire que, récepteur institué du discours, ce discours qui devait nous toucher par son argumentation rate ses effets par maladresse ou incompétence.
- 6 L'essentiel est précisément à mes yeux de demander aux étudiants d'analyser le rapport de complicité (acceptabilité au sens de J.P. Faye ?) entre le producteur et les lecteurs qu'il se suppose, que son support lui propose dans leur hétérogénéité.
- 7 Nos étudiants sont en fait rarement les lecteurs des textes que nous leur soumettons et je pense que leur premier travail doit être d'installer ce lecteur pour ne pas s'y substituer. Ne pas s'y substituer comme ce juge qu'à été (est encore) l'intellectuel classique. Juge par position, juge de tout dans la distance de sa culture supposée. L'étudiant que je rêve n'est pas cette reproduction d'un intellectuel qui se juge au dessus, à distance de tout.
- 8 De là, retour à la case départ : voyez les propositions/

**UNIVERSITE DE LILLE III**

SCIENTES HUMAINES, LETTRES ET ARTS

DLUG LEA 1ère & 2è années  
ENSLIGNEMENT DES TECHNIQUES  
D'EXPRESSION

Villeneuve d'Ascq, le 30/4/1982

note d'information sur l'oral terminal de TE en 1982

Cette épreuve consiste en l'explication  
d'un message non littéraire (article de presse,  
publicité,...) Préparation : 1h; passage : 20mn.

Les candidats feront porter leur commentaire sur  
les points suivants :  
- Repérage de l'émetteur et du destinataire  
dans le message et hors du message (réflexion sur le  
support).

- Description des trajectoires d'argumentation.  
- Analyse des sèmes; articulation du linguistique  
que et du non-linguistique (message iconique, effets  
de redondance ou d'opposition).  
- En particulier pour la publicité, étude des  
éléments favorisant la rétention de l'attention :  
lisibilité, fonctions de captation et de persuasion.  
- Objectif(s) au message et analyse de ses  
contenus latents (jeu sur les motivations et l'idéo-  
logie à travers le lexique et les références éventuel-  
les).

L'organisation du commentaire (explication liné-  
aire ou thématique) sera laissée au choix du candidat.  
Il est rappelé qu'une étude de texte n'est pas un  
résumé, la paraphrase devant céder le pas devant  
une nécessaire distance critique éclairée par les  
outils d'analyse utilisés durant les cours de l'année.

- 9 À titre d'exemple :  
dans le texte suivant il est à mes yeux essentiel d'analyser son efficacité et non la qualité de l'argumentation.
- 10 Je propose deux entrées :
- 11 1) quelle analyse vous suggère le rapprochement de cette écriture avec l'éloquence de meeting. (étude du rapport entre le producteur et le récepteur de ce texte paru dans le *Chasseur Français*, dans le cadre d'une étude de la place politique prise par les "consommateurs dans la période de la montée de la gauche, 1976-1977).
- 12 2) quelles différences de traitement y a-t-il entre la critique de l'adversaire (écologiste...) et du "tiers" de l'émission de TV dont il est question (le journaliste animateur d'une émission de consommateurs) ?



U n sujet explosif choisi par Philippe Sautouy pour son émission « A la bonne heure » du vendredi 14 janvier à 19 heures.

Sept à huit ans plus explosif qu'après deux années de préparation et sans aucun ou final par gobar, ces manifestations de l'école de la chasse ont été très appréciées du public, et cela fut compris très bien que l'on puisse ne pas approuver la chasse quand on n'y connaît rien.

On nous dit, le chasseur sait très bien, lui, que donner la mort au gibier ne lui procure aucun plaisir. Tuer le gibier est une nécessité mais ce n'est pas de la cruauté.

C'est ce que dit, d'ailleurs, un arrêté de la Cour de cassation qui fait évidemment tort à son Altesse, lui, ne le est pas le quand on lui décrit le chasseur comme un sadique, il finit par pencher du côté des faiseurs de troubles alors que les véritables écologistes reconnaissent volontiers le rôle indispensable de la chasse dans l'équilibre biologique naturel.

Le malheur, c'est que nous n'avons pas devant nous M. Bernard Magnin, directeur de l'Office national de la chasse, et même, un véritable écologiste. Notre interlocuteur s'est déjà fait remarquer par ses actions violentes à l'occasion de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, à la forêt, à la sauvegarde et autres manifestations à caractère spectaculaire, c'était le fondateur de

« l'Association des opposants à la chasse » dont on se demande si lesdits opposants n'auraient un jour pu s'inscrire au dossier de la faune sauvage et des sites naturels.

C'est peut-être...

Bref, première escarmouche quand Philippe Sautouy, avec Jean-Jacques Rousseau, me demanda mon opinion sur la chasse qui endurcit le cœur et maltraitent le corps, accoutume au sang et à la cruauté... Comme quoi, moins de deux siècles, on faisait déjà des généralités à partir de cas particuliers. En outre, Rousseau assimilait sans doute la chasse à la guerre et préparait à la Révolution. Révolution qui ne fut pas un massacre, etc. ainsi que chacun sait.

En tout cas, je n'ai jamais vu un chasseur soit spécialement cruel, soit contraire, puisqu'il est légitime qu'on gibier légèrement blessé soit recueilli, soigné, et apprécié. A moins qu'on le ramène immédiatement en cage.

Il n'est de dire que notre opposant à la chasse ne comprend pas ce l'on puisse tuer un gibier pour ensuite le seller, s'il est blessé. Mais le chasseur n'est pas un lionneur, et le droit de grève n'est-ce volontiers quand un chat « lequet », s'en est, à l'est pas, s'en, lui - n'a pas la possibilité de le faire.

Opposant avait donc entamé ses attaques violentes, bien que néanmoins de son sens et j'aurais compté manquer un point en citant les paroles (écrites) d'un noble, grand chasseur, président d'une société d'attachement à la chasse et qui n'est pas, et qui paraît d'ailleurs en France, sur deux millions et deux

de porteurs de permis, il y avait deux millions trois cent mille... s'agissant de notre opposant de s'inscrire légalement que j'ai connu pas ce genre d'usage d'analyse psychologique.

Mais si on l'excuse sur un caractère de généralité, c'est un passage des bandes de films d'actualité. C'est alors que l'on revêt les habits ecclésiastiques, l'épave de l'école de la chasse, qui m'ont fait entrer en face de Saint-Jeune le 27 juillet 1975, à l'ouverture de gibier d'eau, elles ont imposé de nombreuses restrictions au gibier d'eau, elles ont imposé, et je pense qu'une telle démonstration n'a pas servi la cause des vrais écologistes qui sont des gens sérieux, sérieux, déterminés à la nature autrement qu'en faisant des objections ou en attendant les procès.

Mais la meilleure, c'est l'opposant qui nous a les torts sans même s'être aperçu que nous étions encore très à l'époque, et accessoirement chassant par des écologistes délibérément les écologistes et d'avoir fait de véritables réactions, demandant tout le monde de lui demander d'arrêter le chasseur, sur lequel on avait déjà la vision d'un attentat de cadavres encore tout chaud sur les pages de *l'Express* et de *Saint-Vallier*.

En vérité, il n'y avait eu qu'un seul besoin, beaucoup mieux que se sentait probable à l'époque. Dans le Centre ou dans le Midi, les opposants ont dit de choses... avec un point qui avait trouvé un revolver dans un grenier.

Preuve que les opposants sont d'ailleurs plus féroces qu'ils ne paraissent, car ils ont pu de contre-indications car ils peuvent obtenir leur chapelet de grains commencent, sans doute à qui parler.

1) Conditionnement : qui se rapporte à la chasse.

Après ces modestes réconfortants de l'écologie, on se demande, on nous impose le discours d'un garde-chasse américain par distribution, l'écologie n'est qu'un garde... forcés. Et on connaît l'amitié que ces gens portent à la gent lapine, d'ailleurs de la forêt française. Il est vrai que l'interdiction nous après l'interdiction de tir aux pigeons en France depuis une vingtaine d'années. Ce qui est manifestement l'une des interdictions de la Cour suprême et l'arrêt de la Cour d'Amiens en 1954.

En tout cas, le débat commençait à s'animer tant il y a eu d'incidents d'entente émanant de nombreux sans protester. Et Bernard Magnin d'ajouter la constance des chasseurs de la Vallée de Saône, qui ont été très violents et autres insinuations provocatrices sans même protester. Randon, homologue à nos confrères en sont Hovet qui avait heureusement compris le manœuvre des tribunaux : faire des « martyrs » victimes de petits plombs.

« Nous n'avons pas d'autre moyen que de descendre dans la rue », prétend notre opposant qui croit ainsi séduire les amis des ennemis.

Abordant la question des chasses « à la journée » et des chasses on battue, mon vis-à-vis comptait peut-être créer un certain désaccord entre le directeur de l'Office national de la chasse, Bernard Magnin, et Louis de Riquez, fondateur du Comité de défense de la chasse et du tir, lequel défend toutes les chasses et même le tir aux pigeons. Mais il paraît fort étonné quand Bernard Magnin déclara que l'Office n'était pas une société et qu'en tout cas, s'il plaçait à certains de tirer du gibier de volerie, c'était autant de gibier naturel et sauvage d'économiser. Magnin, pour la question de sentimentalité, il se désolait de voir de malheureux volontaires ne-plombs, incapables de voler, car

dans la chasse il faut conserver l'esprit de sportivité, je crois que l'habitude de faire bien prévenir, plutôt à haute altitude, est beaucoup moins surprenante que l'habitude de la volerie dans une usine à poulets. Lesquels n'ont absolument aucune chance d'en rattraper, tandis qu'à la chasse il y a, si je ne m'abuse, beaucoup de place à côté.

Tout au long de l'émission, ce ne fut qu'une succession d'insinuations tendancieuses de la part de l'opposant, et dans un débat sur la chasse il convenait tout de même de ne point débiter sur des considérations politiques. Bernard Magnin n'en exposa pas moins que la contribution des chasseurs se montait au total à 500 millions de francs. Soit cinquante milliards d'anciens francs, dans lesquels l'Office intervenait pour 15 milliards de centimes.

Sommes rondelletes au demeurant. Consacrées en totalité à l'angelisation de la chasse, à la garde, au maintien et à la sauvegarde des milieux humides et des sites naturels indispensables à la conservation des espèces animales et sauvages, gibier et non gibier.

Par le canal des fédérations départementales et de l'Office, telle est la contribution de ceux que l'on nomme « assassins » à la conservation de la nature et de la faune sauvage. C'est pourquoi je me suis permis de demander à l'opposant par quel il comptait remplacer la chasse qu'il est si acharné à voir disparaître. On remplacera les chasseurs par des écologistes, me dit-il sans rire. Sans réfléchir de quel genre d'écologie il était question. Mais quand je lui demandai où trouver le « gibier » indispensable à la sauvegarde de la nature, justement, en priant Bernard Magnin de bien vouloir m'éclairer, il eut cette réponse admirable, bien dans la note de ceux qui veulent tout avoir sans jamais payer : « On fera voter des taxes parcellaires et des impôts nouveaux. » Bravo !

Louis de RIQUEZ.

2) Tir aux plateaux :

tir sur cible mobile constituée par des plateaux d'argile.

---

## RÉSUMÉS

L'utilisation de l'expression "analyse d'argumentation" apparaît problématique dans le cadre de l'apprentissage du commentaire de texte. En effet l'utilisation de cette expression pousse les élèves à ne se concentrer que sur les passages argumentatifs (au sens de persuasifs) des textes et à faire de l'argumentation le seul garant de l'efficacité d'un texte au détriment d'autres effets. Parmi ceux-ci l'auteur propose d'insister plus particulièrement sur la notion de connivence qui peut être tissée par le producteur du texte avec ses lecteurs. Deux exemples pratiques sont proposés.

## INDEX

**Mots-clés** : techniques d'expression (TE), commentaire de texte, pédagogie, argumentation

**Keywords** : expression techniques, commentary, pedagogy, arguing